

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SÉANCE DU 5 MAI 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Christelle GRASSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2025

Présents : MM. BETHOULE Sébastien, DAHERON Josiane, GABET Cédric, GRASSO Christelle, MARCHAIS Olivier, PINAUD Laurent, TURGNE Fabrice.

Absents excusés : Mme GRELET Céline, M. SAMME Éric

Secrétaire de séance : M. BETHOULE Sébastien

Les conditions de quorum étant réunies, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

Retrait de la délibération n° 017-211702030-20250317-2025MARS02-DE relative au projet de rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux – marché de maîtrise d'œuvre

Manifestations à venir

Désignation des membres du SIVOS

Informations et questions diverses.

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 017-211702030-20250317-2025MARS02-DE RELATIVE AU PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET THERMIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Madame le Maire informe les conseillers que par une délibération en date du 17 mars 2025, le conseil municipal de Landrais :

- a attribué le marché de maîtrise d'œuvre, à la suite de l'appel d'offre lancé le 17/09/2024, à l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 49 800 € HT
- a autorisé Mme le Maire à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre.

Toutefois, le Préfet de Charente-Maritime, à l'occasion du contrôle de la légalité de cette approbation, a demandé dans un courrier daté du 7 avril 2025 le retrait de cette délibération frappée d'irrégularité.

En effet, lors de sa séance du 2 juin 2020, le conseil municipal a décidé de déléguer au Maire :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la lettre du Préfet de Charente Maritime en date du 7 avril 2025, nous demandant de retirer la délibération du 17 mars 2025 n° 017-211702030-20250317-2025MARS02-DE relative au projet de rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux – marché de maîtrise d’œuvre

Considérant qu'il est nécessaire de retirer cette délibération au vu de la délégation consentie à Mme le Maire ;

Entendu l’exposé de Mme le Maire et, après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide à **l’unanimité des membres présents** de retirer la délibération n° 017-211702030-20250317-2025MARS02-DE relative au projet de rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux – marché de maîtrise d’œuvre.

MANIFESTATIONS À VENIR

Mme le Maire fait le point sur les futures manifestations prévues dans la commune :

- Fête de la nature le 25 mai 2025

Une balade nature proposée par la chargée de mission Natura 2000 est organisée de 10h00 à 12h30 du Gué Charreau au Gué Viaud pour découvrir le marais et ses différentes espèces.

- Fête de la musique le 21 juin 2025

Elle se déroulera de 10h00 à 19h00 sur l’Aire Naturelle de Loisirs.

Seront proposés des apéros concerts, des groupes de musique, des déambulations, un concert à l’église, un marché de créateurs et de la restauration sur place.

Le chapiteau du CAC sera installé sur l’emplacement de la yourte.

La jauge est estimée à 500 personnes pour la journée.

Le stationnement est prévu dans le champ de M. BARBIN et dans le haut de la rue des Deux Moulins. Celle-ci sera fermée à la circulation dans le bourg jusqu’au croisement avec la Route de Toucherit.

9 bénévoles seront sollicités pour cette journée.

- Réunion publique le 5 juillet

Les thèmes retenus sont la protection de l’eau et les décrets à paraître sur le captage, la voirie et l’urbanisme.

- Fête des associations le 6 septembre

Environ 50 associations seront présentes des communes du Thou, Ardillières, Ballon, Forges, Ciré d’Aunis et Landrais.

Les stands seront installés dans la cour intérieure, le parvis de la Mairie et la salle des fêtes. Des animations sont prévues.

Un food truck sera également présent.

- Octobre Rose le 11 octobre

Des animations l’après-midi et un repas le soir seront organisés. De plus amples informations sont à venir.

Sans oublier le 14 juillet et la balade des sorcières le 31 octobre 2025.

DESIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU SIVOS

Madame le Maire informe les conseillers que suite aux démissions de M. Jean-Charles FERCHAUD et Mme Catherine STENGER, conseillers municipaux et également membres titulaires au SIVOS LE THOU LANDRAIS, il est nécessaire de désigner deux remplaçants dans cette fonction.

En vertu de l’article L.5211-7 du CGCT, et après une décision unanime de l’assemblée délibérante de ne pas procéder à la nomination du délégué par bulletin secret, le conseil Municipal, à main levée et l’unanimité des voix décide que :

M. Éric SAMME est désigné membre titulaire pour représenter la commune au SIVOS.

M. Olivier MARCHAIS est désigné membre titulaire pour représenter la commune au SIVOS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Les Conseillers,

le Maire,
Christelle GRASSO